

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 16 juin 2015 – 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. GIRAUD Daniel, Maire.**

Date de la convocation : 09 juin 2015.

Présents : ACHIN Nicole, BALANDRAU Xavier, BALAY-DUMONTEIL Sylvie, COLLINET Christophe (arrivée à 21h00), DESMARTIN Maryvonne, GIRAUD Daniel, GIRAUD Maël, GOTTO Noël, PONCHON Roland.

Absents excusés : LAFONTAINE Matteo (pouvoir à Xavier BALANDRAU), RIGUET LARGILLIER Marie-Anne (pouvoir à Roland PONCHON).

Public : MONOD Frédérique.

Secrétaire de séance : DESMARTIN Maryvonne

◆ **INTERCOMMUNALITE**

- Répartition du FPIC 2015 (Fonds National de péréquation des ressources intercommunales) entre les communes,
- Divers.

◆ **VOIRIE**

- Délégation maîtrise d'ouvrage voirie communale à la Communauté de Communes du Val d'Ay,
- Divers.

◆ **BUDGET**

- Décision modificative : achat d'une débroussailleuse,
- Divers.

◆ **BATIMENTS**

- Réfection du toit de l'église de Veyrines : résultat du 2^{ème} appel d'offres,
- Divers.

◆ **DIVERS**

- Proposition de don à l'Amicale des Pompiers de Satillieu,
- Divers.



M. le Maire propose d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2015.

Mme ACHIN Nicole précise que ce n'est pas le nettoyage du site à ordures de la Garenne qu'elle souhaitait car elle sait que l'employé communal le fait régulièrement mais elle souhaitait qu'on apporte une solution pour que ce site ne devienne pas une déchetterie.

Après discussion, un article sera fait dans le prochain bulletin municipal sur ce manque de civisme.

Le Conseil vote à main levée,

après délibération, le Conseil Municipal, approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2015, avec :

10 voix POUR.

◆ INTERCOMMUNALITE

➤ Répartition du FPIC 2015 (fonds National de Péréquation des ressources intercommunales) entre les communes

M. le Maire indique que le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour le reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Nous concernant, le FPIC est versé à la Communauté de Communes du Val d'Ay qui reverse une partie du Fonds aux communes membres.

La plupart du temps, la répartition appliquée est celle dite « **de droit commun** » calculée par rapport à la population DGF/le potentiel fiscal par habitant/ le potentiel financier par habitant/le revenu par habitant.

Sur les 207 001 € versé à la Communauté de Communes, 135 681 € sont repartis entre les communes. Pour la commune de St Symphorien de Mahun, la somme acquise s'élèverait à **3 267 €**.

La Communauté de Communes a aussi le choix de partir sur une répartition « **dérogatoire libre** », c'est-à-dire qu'elle définit librement la répartition.

Lors du bureau Communautaire du 21 mai 2015, il a été décidé la répartition suivante :

Ardoix = 9.377,00 €
Lalouvesc = 8.025,00 €
Préaux = 9.448,00 €
Quintenas = 13.375,00 €
Saint-Alban-d'Ay = 15.200,00 €
Saint-Jeure-d'Ay = 9.025,00 €
Saint-Pierre-sur-Doux = 8.025,00 €
Saint-Romain-d'Ay = 13.375,00 €
Saint-Symphorien-de-Mahun = 8.025,00 €
Satillieu = 13.375,00 €

Soit un montant total de 107.250,00 €

Ces montants seront votés lors du Conseil Communautaire du 18/06/2015 à la majorité des deux tiers.

Toutefois, les Conseils Municipaux devront impérativement se réunir **après le 18/06/2015** mais **avant le 30/06/2015** afin de voter également cette répartition, à la majorité simple.

M. le Maire informe les Conseillers qu'ils devront se réunir en Conseil extraordinaire pour pouvoir délibérer sur cette répartition si le Conseil Communautaire approuve cette répartition. La date du 26 juin à 20h00 est retenue.

◆ VOIRIE

➤ Délégation maîtrise d'ouvrage voirie communale à la Communauté de Communes du Val d'Ay

M. le Maire informe les Conseillers que les communes doivent chaque année délibérer pour déléguer la maîtrise d'ouvrage de la voirie communale à la Communauté de Communes du Val d'Ay afin de formaliser précisément les conditions dans lesquelles elle pourra réaliser des travaux sur notre voirie communale.

Cet engagement présente les caractéristiques suivantes :

Objet : délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie à la Communauté de Communes du Val d'Ay ;

Durée : une année ;

Renouvellement : par délibération prise chaque année par le Conseil Municipal ;

Coût : paiement des travaux de voirie et des honoraires de maîtrise d'œuvre au prorata des travaux effectués par les communes.

M. Xavier BALANDRAU précise que le programme de la voirie communale est établi par la commune. Hervé CHEYNEL s'occupe simplement du bon de commande et du suivi amont et aval des travaux. Le règlement reste également à la charge de la commune.

Le conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 10 voix POUR :

- accepte de déléguer la maîtrise d'ouvrage de la voirie communale à la Communauté de Communes du Val d'Ay pour 2015.

- autorise M. le Maire à procéder aux signatures et démarches nécessaires pour son application.

◆ **BUDGET**

➤ **Décision modificative : achat d'une débroussailleuse**

M. le Maire informe les Conseillers de l'achat d'une débroussailleuse pour un montant de 1158.33 € Ht moins 300 € de reprise de l'ancienne soit 858.33 € HT ou 1 029.97 € TTC.

M. le Maire précise que dans le compte 21578 : autres matériels et outillages, il y a actuellement 8 000 € d'où seront déduits l'achat de la saleuse (7152 € TTC) et les volets du Presbytère (900€ TTC).

Il propose donc de prendre 2 000 € du compte des dépenses imprévues (sur les 2 300 € d'inscrit).

Le conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de transférer la somme de 2 000 € du compte 020 dépenses imprévues au compte 21578 autres matériels et outillages.

◆ **BATIMENTS**

➤ **Réfection du toit de l'église de Veyrines : résultat du 2^{ème} appel d'offres**

M. le Maire informe les Conseillers que la commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 1^{er} juin afin d'analyser les offres reçues pour la réfection du toit de l'église de Veyrines.

Six entreprises ont répondu :

- Solution Bois Construction de Quintenas avec un coût de 68 060.40 € TTC
- SARL Traversier de St Peray avec un coût de 126 441.72 € TTC
- Beaufills couverture-charpente SARL de St Etienne avec un coût de 137 784.84 € TTC
- Les métiers du bois de Lentilly avec un coût de 116 623.20 € TTC
- Ferrand bâtiment de St Alban d'Ay avec un coût de 86 688.00 € TTC
- Philippe Lafont de Vanosc avec un coût de 102 183.80 € TTC

Les notes, pour le 1^{er} critère « valeur du prix », sont les suivantes :

L'estimation de base étant de 98 464.00 € HT

Entreprises		Note attribuée/5	
1	SOLUTION BOIS CONSTRUCTION	- 42 %	0
2	SARL TRAVERSIER	+ 7 %	3
3	BEAUFILS COUVERTURE-CHARPENTE SARL	+ 17 %	1
4	LES METIERS DU BOIS	- 1 %	5
5	FERRAND BATIMENT	- 27 %	1
6	Philippe LAFONT	- 13 %	4

Les notes, pour le 2^{ème} critère « valeur technique », sont les suivantes :

Entreprises	Provenance matériaux		Moyens matériels	Méthodologie		TOTAL/5
	Fiches techniques	Références fournisseurs		Moyens humains	Méthodologie de mise en œuvre	
1	SOLUTION BOIS CONSTRUCTION	1	1	1	0.75	3.75
2	SARL TRAVERSIER	1.25	0.5	1	1.5	4.25
3	BEAUFILS COUVERTURE-CHARPENTE SARL	1.5	1	1	1.5	5
4	LES METIERS DU BOIS	1.25	1	1	1.5	4.75
5	FERRAND BATIMENT	0	0.75	0.5	0.75	2
6	Philippe LAFONT	1	0.5	0.25	0.25	2

Les notes finales sont les suivantes :

Entreprises	Critère n° 1	Critère n° 2	NOTE FINALE/10	
				1
2	SARL TRAVERSIER	3	4.25	7.25
3	BEAUFILS COUVERTURE-CHARPENTE SARL	1	5	6
4	LES METIERS DU BOIS	5	4.75	9.75
5	FERRAND BATIMENT	1	2	3
6	Philippe LAFONT	4	2	6

M. BALANDRAU Xavier précise que la commune devra faire appel à un coordinateur de sécurité car les deux conditions sont :

- le travail simultané d'entreprises (ce qui ne sera certainement pas le cas pour Veyrines)
- la mise à disposition d'un équipement en rapport avec la sécurité, pour Veyrines ce sera le cas de l'échafaudage.

M. le Maire précise que concernant ce point, il a rencontré M. COLOMBAN qui propose ses services à la commune.

M. le Maire propose donc de retenir l'entreprise qui a obtenue la meilleure note suite à l'examen des critères de jugement des offres à savoir Les métiers du bois de Lentilly pour un montant de 97 186.00 € HT ou 116 623.20 € TTC.

Le conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord pour :

- d'attribuer le marché de la restauration de la toiture de la nef de l'église de Veyrines à l'entreprise « les métiers du bois » ZA Le Charpenay 69210 LENTILLY pour un montant de 97 186 € Ht soit 116 623 .20 € TTC ;
- autorise M. le Maire à procéder aux signatures et démarches nécessaires pour son application.

◆ DIVERS

➤ Proposition de don à l'Amicale des Pompiers de Satillieu

M. le Maire fait part aux Conseillers qu'il souhaite verser 30 à 50 € à l'amicale des Pompiers de Satillieu pour les services rendus.

M. le Maire souligne qu'ils nous donnent gracieusement leur calendrier chaque année et qu'ils sont intervenus pour le remplissage de la cuve à incendie dernièrement.

Le conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de verser une subvention à l'amicale des Pompiers de Satillieu,
- accepte de verser la somme de 50 €.

➤ Traitement de l'eau potable

M. COLLINET Christophe fait part aux Conseillers qu'il a rencontré la société AXIOM avec M. le Maire pour essayer de résoudre le problème de non-conformité de l'eau potable communale.

Ils se sont rendu compte qu'ils n'avaient pas assez d'hypothèses pour pouvoir faire quelque chose.

Ils ont donc décidés de mettre en place la solution suivante :

- à la prochaine non-conformité, la commune réalisera elle-même des analyses à chaque captage et aux endroits où les sources se rejoignent. Cinq points précis ont été définis.
- AXIOM réalisera une chloration de façon professionnelle puis procédera de nouveau à des analyses qu'ils renouvèleront 1h plus tard puis 1 mois plus tard.
- Un diagnostic approfondit sera donc réalisé pour permettre à la commune de choisir le traitement adéquate et de savoir d'où vient exactement le problème de non-conformité.

➤ Divers

• Jury d'assise 2016

Le tirage pour les jurys d'assise 2016 aura lieu le lundi 22 juin à 18h00 à Ardoix. Le tirage est effectué en présence du maire de chacune des communes ou d'un représentant dûment mandaté par ce magistrat municipal.

• Assemblée générale de l'association Chant'Ay

Elle aura lieu le 22 juin 2015 à 19h00. Maryvonne DESMARTIN y représentera la commune faisant également partie de l'association.

• Le devenir de l'ONF

Un courrier du Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel a été transmis aux Conseillers par mail.

M. le Maire demande si des Conseillers souhaitent apporter un commentaire.

M. GIRAUD Maël précise qu'il y a une diminution des moyens de l'ONF et qu'ils souhaitent donc diminuer le personnel. Il y a eu beaucoup d'embauche administrative et moins de personnes sur le terrain.

De plus, l'ONF souhaitent passer la taxe à l'hectare de 2 € à 14 €...ce qui fait réagir les syndicats.

• **Projet de loi NOTRe**

M. le Maire donne lecture d'un courrier du Sénat et espère que l'assemblée nationale saura entendre l'inquiétude qu'ont les communes ardéchoises sur cette réforme.

TOUR DE TABLE

➤ **Mme BALAY-DUMONTEIL Sylvie** souhaite souligner que le travail effectué par M. Bourjat en ce qui concerne le débroussaillage est de bonne qualité.

M. le Maire précise qu'il fera les accotements vers le 15 juillet.

➤ **M. PONCHON Roland** demande si les propriétaires des terrains devant « les 3 croix » ont été contactés ? et s'ils acceptent de s'occuper de la végétation qui gêne leur visibilité ?

M. le Maire informe les Conseillers que le propriétaire Michel MOURIER est d'accord pour couper les arbres qui gênent.

M. Xavier BALANDRAU pense que si le nettoyage a lieu en semaine, la commune devrait participer car c'est un site touristique. Ce serait un échange de bon procédé.

M. GIRAUD Maël pense que l'intervention de la commune peut créer d'autres situations. De plus, ce qu'il va tomber est du bois de chauffage, il n'y perd pas.

M. GOTTO Noël pense également qu'on n'a pas à se proposer alors qu'il ne le demande pas.

M. PONCHON Roland précise qu'on devrait donner nous aussi l'exemple en nettoyant la parcelle du bas du village.

➤ **M. GOTTO Noël** souhaite avoir un bilan des représentations de l'APSOAR du 09 mai et du 10 juin n'ayant pas pu y assister.

M. PONCHON Roland a trouvé les spectacles de très bonnes qualités. Il y avait environ une centaine de personnes par représentation.

Le seul bémol pour le spectacle de juin est que le nombre de personnes a pu être limité du fait qu'il ait été en milieu de semaine.

➤ **M. BALANDRAU Xavier** souhaite aborder plusieurs points :

- Il a constaté que des travaux ont été réalisés en haut du village, il souhaite savoir ce qui a été fait ?

M. COLLINET Christophe lui indique qu'il s'agit du raccordement de sa cabane écologique au réseau eaux potables et au réseau eaux usées. Il rajoute qu'il aura à présent deux compteurs. Il précise également qu'ils n'ont pas pu mettre le regard dans le domaine public, de ce fait il prend à sa charge le raccordement du regard jusqu'au domaine public.

M. COLLINET Christophe fait part aux conseillers qu'ils ont trouvés des canalisations métalliques durant la réalisation de ces travaux, ils en ont donc profité pour les remplacer par du PVC.

M. COLLINET Christophe précise que des travaux de remise en état de la voirie sont prévus dès la semaine prochaine.

- Prévion d'une commission voirie ?

M. le Maire indique qu' il n'y aura pas d'autres travaux au niveau de la voirie cette année autres que ceux déjà programmés, à savoir :

- resuivre le goudronnage dessous l'Hermuzière et Champaveire
- restauration du haut du village

Concernant le haut de Champaveire, une demande de subvention sera faite aux sénateurs en septembre.

M. BALANDRAU Xavier demande quand aura lieu la réalisation du soutènement de Boirayon ?

M. le Maire précise que les travaux ont été décalés en septembre (au lieu de Juin) pour une question d'emploi du temps de l'entreprise et du fait qu'elle doit également intervenir pour le remplacement de la chasse à auget en septembre, elle fera donc tout en même temps.

- Débroussaillage de la départementale

Il souhaite qu'on se manifeste pour leur signaler qu'il est grand temps que le débroussaillage soit réalisé. Il n'y a plus aucune visibilité...

- Chemin de Grangeneuve

Il fait part aux Conseillers qu'il a eu un appel de M. BALLUET qui remercie la commune car il est très content de ce qui a été fait sur son chemin.

Il lui a également fait part de son souhait de faire goudronner son chemin. Vu qu'il est communal et que la commune ne peut pas financièrement faire les travaux, il se propose de prendre en charge personnellement cette dépense.

M. le Maire précise que comme il s'agit d'un chemin communal, c'est la commune qui doit payer les travaux. Si M. BALLUET souhaite prendre en charge la dépense, il faudra qu'il le fasse sous forme de don.

M. BALANDRAU Xavier propose de voir avec M. CHEYNEL pour lui faire bénéficier des tarifs intercommunaux. Il souligne également qu'il y aurait des rails à poser le long de son chemin, cette intervention pourrait être faite par la commune.

M. GOTTO Noël souhaite qu'il fasse sa demande par courrier où il précise son engagement financier.

Il rajoute que ce genre d'arrangement peut être piège car l'entretien de ce chemin revient à la commune, une fois goudronner, ce sera de l'entretien goudronnage qu'on aura peut-être à réaliser, ce qui peut revenir cher à la commune.

M. le Maire lève la séance du Conseil à 22 heures 20.

La secrétaire de séance

A. Desmets